



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Oliegelaarslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:

30211095/000



F 159737

Réso code: 12

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
 Jan Oliegelaarslaan 35, 1800 Vilvoorde
 Noorderingel 23, 2140 Antwerpen
 Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloix
- Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611
- gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloix@vincotte.be

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GEN. DE L'ENERGIE

Responsable exécution des travaux :

Installation: App 55 + 2es.

Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :

Nom, Prénom SAUBROECK R.
6330 SAMBROEKE
N° carte d'identité
N°TVA : BE 082 282 813

Nom, Prénom :

Adresse :

CP + Commune :

Tél. :

Rue D'Espanya 32
1060 Saint-Gilles

Yves Fippiat
Rue de la Rance 103
5020 Sart-Eustache

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

O

- Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)
 Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)
 Visite de contrôle (6.5.)
 Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)
 Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)
 Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)
- Dérogations Partie 8 : Appliquées Pas appliquées
- Unité d'habitation Avant le 1/10/1981
 Unité de travail Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
 Installation de chantier À partir du 1/06/2020
 Parties communes d'un ensemble résidentiel
 Locaux techniques d'un ensemble résidentiel
 Installation de production décentralisée
 Autre installation :

Données générales de l'installation électrique :

O Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

Données distributeur Nom distrib. : D18626A	EAN 12662633	X EAN non communiqué <input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° 12662633	Index jour : 50822	<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100	Type prise de terre : O O boucle de terre X barres / piquets
Câble d'alimentation tableau principal : 2 x 10 mm² - Type : V28	Schéma MLT : X TT O

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel mobile	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 22 Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : 0.6 MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité (équipot., PE)	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : O était scellé <input type="checkbox"/> a été scellé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été scellé <input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé	Schémas et plans signés : oui / Non						

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées Nouvelle installation <input checked="" type="checkbox"/> Néant	1203 1602 1602 : impossible de remettre couvercle et porte de toilette.
Infractions constatées Installation existante <input type="checkbox"/> Néant	1502 1503 1505 1610
Remarques <input type="checkbox"/> Néant	1061 1062

Conclusion :

 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019). L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

26/10/2021

par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur :

Nom Ch. Janssens

Agent n° : 8421 Date : 26/10/2020

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) : 1 sur plan

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.